

Communiqué de presse

Alchimie, plateforme OTT de vidéos à la demande par abonnement, lance son introduction en bourse sur Euronext Growth® à Paris

- Augmentation de capital d'un nombre de 1 097 092 actions ordinaires nouvelles (correspondant, à titre d'indicatif, à un montant de 20,0 millions d'euros, prime d'émission incluse¹), pouvant être porté, en cas d'exercice intégral de la clause d'extension primaire, à un nombre maximum de 1 179 374 actions ordinaires nouvelles supplémentaires (correspondant, à titre d'indicatif, à un montant de 21,5 millions d'euros¹)
- Cession par HLD Europe SCA (l'« Actionnaire Cédant ») en cas d'exercice intégral de la clause d'extension secondaire, d'un nombre maximum de 82 281 actions ordinaires et d'un nombre maximum de 189 248 actions cédées supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (correspondant, à titre d'indicatif, respectivement à un montant de 1,5 million d'euros et 3,4 millions d'euros¹)
- Fourchette indicative de prix de l'offre : **15,50 € à 20,96 € par action**
- Clôture de l'Offre à Prix Ouvert : le 23 novembre 2020 (à 17h aux guichets et à 20h par Internet)
- Clôture du Placement Global : le 24 novembre 2020 (à 12h)
- Titres éligibles au PEA-PME sous conditions

Paris, le 10 novembre 2020 – 8h00 CET – Alchimie (la « Société »), plateforme OTT (Over the Top) de vidéos à la demande par abonnement (SVOD) proposées via des chaînes thématiques originales et exclusives, coéditées avec des groupes de médias et des talents, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR0014000JX7 - mnémorique : ALCHI).

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 09 novembre 2020, le Prospectus de la Société sous le numéro 20-544, composé du document d'enregistrement, approuvé le 23 octobre 2020 sous le numéro I.20-028, d'une note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre.

Alchimie est une plateforme OTT engagée dans une dynamique de croissance alimentée par :

- Déjà 55 chaînes thématiques exclusives ...et 1 nouvelle chaîne lancée chaque semaine en Europe
- Le marché mondial de la SVOD qui bénéficie des nouveaux modes de consommation de contenus devrait représenter un marché de 98 milliards de dollars en 2025¹, soit un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de près de 10% sur les cinq prochaines années
- Un catalogue international de droits comptant déjà plus de 60 000 heures de contenus multilingues auprès de plus de 300 ayants droit tels que France Télévision, Arte, ZDF Entreprises, BBC, ZED ou Inverleigh, et en constante progression avec environ 2 000 heures de contenus additionnels par mois
- Un réseau de distribution international constitué de plus de 60 plateformes de distribution incluant des opérateurs de télécommunications, des fabricants de smartphones et des plateformes digitales
- Une application TVPlayer propriétaire et une plateforme technologique reconnue, permettant une industrialisation de la commercialisation de chaînes SVOD

¹Source : Digital TV Research, Global SVOD Forecasts, 2020 edition.

Alchimie dispose d'actifs solides

Le business modèle d'Alchimie repose sur des actifs différenciants parmi lesquels :

- ✓ un catalogue de droits comptant déjà plus de 60 000 heures de contenus auprès de plus de 300 ayants droit internationaux, en progression régulière au rythme d'environ 2 000 heures de contenus additionnels par mois ;
- ✓ 55 chaînes promues par des groupes de médias et des talents reconnus comme Guillaume Canet, Jacques Attali, Poisson Fécond, Jérôme Le Banner, Dr Watson, The Big Issue, Reworld Média et Prisma Media ;
- ✓ une base de près de 300 000 abonnés garantissant à Alchimie une forte visibilité et une récurrence de ses revenus ;
- ✓ un réseau de distribution international constitué de plus de 60 plateformes de distribution ;
- ✓ une application propriétaire, TVPlayer, historiquement déployée au Royaume-Uni et également disponible en France, en Espagne et aux Etats-Unis depuis septembre 2020 ainsi qu'une plateforme technologique permettant une industrialisation de la commercialisation des chaînes SVOD.

Des objectifs financiers portés par une plateforme OTT de contenus thématiques affinitaires performante

Avec un objectif de chiffre d'affaires pro forma de 27 M€ en 2020, ALCHIMIE anticipe de solides perspectives de croissance à court et moyen termes.

ALCHIMIE a ainsi pour objectif d'atteindre* :

- > en 2022, un chiffre d'affaires d'environ 58 M€ avec 1,2 million d'abonnés et l'atteinte du seuil de rentabilité dès le quatrième trimestre ;
- > en 2024, un chiffre d'affaires d'environ 150 M€ avec plus de 3 millions d'abonnés ;
 - > un taux de marge opérationnelle supérieure à 20% à long terme.

* Sur la base des hypothèses figurant à la section 2.6.2.2. du document d'enregistrement

Raisons de l'offre : accélérer la croissance d'Alchimie et accompagner son déploiement à l'international

L'introduction en bourse d'Alchimie a pour objectif de doter la Société des moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de sa stratégie de croissance :

- ✓ environ 75% des fonds seront dédiés au développement organique de la Société, essentiellement par le biais de recrutements lui permettant d'accélérer le rythme de développement des chaînes SVOD en France et à l'international, en se concentrant en priorité sur les zones linguistiques anglophones, francophones, hispanophones et germanophones. La Société a ainsi pour ambition d'évoluer rapidement du lancement d'une nouvelle chaîne par semaine au 4^{ème} trimestre 2020 à plus de trois nouvelles chaînes par semaine pour atteindre 210 chaînes fin 2022 et plus de 600 au total en 2024 ; et
- ✓ environ 25% des fonds seront consacrés à la poursuite de sa stratégie opportuniste de développement par croissance externe.

La levée de fonds complémentaire en cas d'exercice de la clause d'extension primaire sera également consacrée à la poursuite des opérations de croissance externe.

Structure de l'offre

Préalablement à la première cotation des actions de la Société, il est prévu que la diffusion des actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- ✓ une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« OPO ») ;
- ✓ un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Les fonds levés par la Société n'ont pas pour objet de financer le remboursement par anticipation de ses emprunts d'origine moyen-terme mais à financer des coûts de développement supplémentaires (croissance organique ou externe).

L'Offre pourrait également donner une liquidité à l'Actionnaire Cédant en cas d'exercice partiel ou total de la clause d'extension secondaire et/ou de l'option de surallocation.

En cas de limitation de l'Offre à 75 % du montant envisagé et sur la base d'un prix d'Offre égal au bas de la fourchette de prix indicative, le produit net de l'émission des actions nouvelles s'établira à 11,2 millions d'euros. Dans cette hypothèse, sans remettre en cause ses objectifs 2022-2024, la Société sera amenée à adapter sa stratégie en réduisant d'autant les sommes affectées à ses opérations de croissance externe.

Clause d'extension

Afin de satisfaire les demandes de souscription reçues dans le cadre de l'Offre, la Société pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, augmenter le nombre initial d'actions nouvelles d'un nombre maximum de 82 282 actions nouvelles supplémentaires (la « **Clause d'Extension Primaire** ») (soit 7,5% du nombre initial d'actions nouvelles).

Afin de satisfaire les demandes de souscription reçues dans le cadre de l'Offre, l'Actionnaire Cédant pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, céder un nombre maximum de 82 281 actions cédées complémentaires (la « **Clause d'Extension Secondaire** », ensemble avec la Clause d'Extension Primaire, la « **Clause d'Extension** ») (soit 7,5% du nombre initial d'actions nouvelles).

La Clause d'Extension représentera donc un maximum d'actions égal à 15% du nombre d'actions nouvelles, étant précisé que la Clause d'Extension Secondaire ne sera exercée qu'en cas d'exercice intégral préalable de la Clause d'Extension Primaire.

La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise au moment de la fixation du prix prévue le 24 novembre 2020 et sera mentionnée dans le communiqué de presse de la Société et l'avis d'Euronext annonçant le résultat de l'Offre.

Les actions cédées complémentaires visées par la Clause d'Extension Secondaire seront mises à la disposition du marché au prix de l'Offre.

Option de surallocation

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, l'Actionnaire Cédant consentira à Gilbert Dupont, agissant en qualité d'agent stabilisateur, au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'actions cédées complémentaires, d'actions nouvelles et d'actions nouvelles supplémentaires, soit un maximum de 189 248 actions cédées supplémentaires, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Surallocation** »).

Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée, en tout ou partie, au prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par l'agent stabilisateur, au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, à compter du début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 27 novembre 2020 jusqu'au 24 décembre 2020 (inclus). En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information serait portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

Fourchette indicative de prix de l'Offre

Entre 15,50€ et 20,96€ par action offerte, prime d'émission incluse, (la « **Fourchette Indicative de Prix** »).

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

La Fourchette Indicative de Prix pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre.

Produits de l'émission

Le montant du produit brut de l'émission des actions nouvelles est d'environ 20,0 millions d'euros (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), pouvant être porté à environ 21,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension Primaire.

En cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%, le produit brut de l'émission des actions nouvelles s'élèverait à un montant d'environ 12,8 millions d'euros (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).

Le montant du produit net de l'émission des actions nouvelles est estimé à environ 18,2 millions d'euros (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), pouvant être porté à environ 19,7 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension Primaire.

En cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%, le produit net de l'émission des actions nouvelles s'élèverait à un montant d'environ 11,2 millions d'euros (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).

Engagements de souscription reçus

La société d'investissement HO Industries SAS détenue majoritairement et présidée par Jean-Philippe Hecketsweiler, administrateur de la Société, s'est engagée à émettre un ordre d'un montant de 500 000 euros sur la base de la fourchette de Prix de l'Offre. Cet ordre a vocation à être servi intégralement, sous réserve des règles usuelles d'allocations.

Financière Arbevel s'est engagé à émettre un ordre d'un montant de 3 millions d'euros pour autant que le Prix de l'Offre, tel qu'il sera déterminé par le conseil d'administration de la Société le 24 novembre 2020, soit compris entre 15,50 et 16,80 euros. En cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de cette limite, Financière Arbevel se réserve la possibilité de modifier son ordre voire de ne pas placer d'ordre. Cet ordre a vocation à être servi intégralement, sous réserve des règles usuelles d'allocations

Engagement d'abstention de la Société

À compter de la date de fixation du Prix de l'Offre et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Engagements de conservation

HLD Europe SCA (détenant indirectement la majorité du capital et des droits de vote de la Société à la date du Prospectus et qui détiendra postérieurement à la réalisation de la réorganisation, de concert avec Monsieur Nicolas d'Hueppe, directement la majorité du capital et des droits de vote de la Société), actionnaire de la Société à hauteur de 70,6% du capital et des droits de vote (postérieurement à la réalisation de la réorganisation), consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Iseran Management (société holding détenue à 100% par Monsieur Nicolas d'Hueppe au sein de laquelle celui-ci exerce les fonctions de gérant), actionnaire de la Société à hauteur de 4,2% du capital et des droits de vote, a consenti aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les cadres et dirigeants (managers et membres du Conseil d'administration de la Société, dont Monsieur Nicolas d'Hueppe), représentant ensemble 25,1% du capital et des droits de vote, ont consenti aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Calendrier indicatif de l'opération :

9 novembre 2020	Approbation du Prospectus par l'AMF
10 novembre 2020	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global
23 novembre 2020	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
24 novembre 2020	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Signature du contrat de placement Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre
26 novembre 2020	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global

27 novembre 2020	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « Alchimie » / Début de la période de stabilisation éventuelle
24 décembre 2020	Date limite d'exercice de l'option de surallocation / Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle

Eligibilité de l'Offre au PEA-PME :

La Société annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions de la Société peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique*.

**Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.*

Intermédiaires financiers



Coordinateur Global, Chef de File,
et Teneur de Livre Associé
Listing Sponsor



Chef de File et
Teneur de Livre Associé

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 09 novembre 2020 sous le numéro 20-544 sont disponibles sur les sites Internet d'Alchimie (www.alchimie-finance.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social d'Alchimie, Bâtiment 264, 43, 45 Avenue Victor Hugo, 93300 Aubervilliers, France.

L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement, et au chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en bourse d'Alchimie sur <https://www.alchimie-finance.com/>

À propos d'Alchimie

Alchimie est une plateforme OTT qui distribue 55 chaînes thématiques affinitaires par abonnement. Alchimie dispose d'un catalogue de plus de 60 000 heures de contenus établi auprès de plus de 300 partenaires prestigieux (Arte, France TV distribution, ZDF Entreprises ou encore Zed). Alchimie s'associe aux talents (célébrités, influenceurs), aux marques et aux groupes de médias pour créer de nouvelles chaînes (Unbeaten, Cultivons-Nous, MuyInteressante.tv, NousDeux, Army Stories, Think, Poisson Fécond, VaBene, Moods, etc.) qui sont ensuite distribuées sur plus de 60 plateformes de distribution (TVPlayer, Amazon,

Orange, Movistar, Samsung, Huawei, etc.) élargissant constamment son audience et par conséquent ses revenus. En 2019, Alchimie a acquis TVPlayer, la plus grande plateforme OTT indépendante du Royaume-Uni.

Avec des bureaux en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et en Australie, Alchimie emploie 125 collaborateurs et est classé 40^e au French Web 500 (classement des 500 entreprises de la Tech française).

Pour plus d'informations : www.alchimie-finance.com / www.alchimie.com

Contacts

Alchimie

Stéphane Taillefer
Directeur Financier
investors@alchimie.com

NewCap

Thomas Grojean/Louis-Victor Delouvrier
Relations investisseurs
alchimie@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations Médias
alchimie@newcap.eu
01 44 71 94 98

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société Alchimie ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société Alchimie peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société Alchimie n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Alchimie d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de la société Alchimie sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de la société Alchimie ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un

prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Alchimie n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Alchimie n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de début des négociations des actions d'Alchimie sur Euronext Growth Paris (soit selon le calendrier prévisionnel, du 27 novembre 2020 jusqu'au 24 décembre 2020 inclus) Gilbert Dupont, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la société Alchimie sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Gilbert Dupont pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, Gilbert Dupont, agissant pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation.

Information aux distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les « Exigences en matière de gouvernance »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du marché cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement et à la section 3 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

Résumé du prospectus – Approbation n°20-544 de l'AMF en date du 9 novembre 2020

Section 1 - Introduction	
1.1	Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières - Libellé pour les actions : Alchimie - Code ISIN : FR0014000JX7
1.2	Identité et coordonnées de l'émetteur Alchimie, 43-45 avenue Victor Hugo, Le Parc des Portes de Paris, Bâtiment 264, 93300 Aubervilliers (la « Société » et, avec Aspin Management et l'ensemble de leurs filiales, le « Groupe »)
1.3	Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
1.4	Date d'approbation du prospectus 9 novembre 2020
1.5	Avertissements Le résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi.
Section 2 - Informations clés sur l'émetteur	
Point 2.1 - Emetteur des valeurs mobilières	
2.1.1	Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine - Siège social : 43-45 avenue Victor Hugo, Le Parc des Portes de Paris, Bâtiment 264, 93300 Aubervilliers - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - LEI : 969500YPEOPKYEM69510 - Droit applicable / Pays d'origine : droit français / France
2.1.2	Principales activités Alchimie est une plateforme OTT (<i>Over the Top</i>) qui distribue 55 chaînes thématiques affinitaires par abonnement. Le Groupe dispose d'un catalogue de plus de 60 000 heures de contenus établi auprès de plus de 300 partenaires prestigieux (Arte, France TV distribution, ZDF Entreprises ou encore Zed). Alchimie s'associe aux talents (célébrités, influenceurs), aux marques et groupes de médias pour créer de nouvelles chaînes (Unbeaten, Cultivons-Nous, MuyInteressante.tv, NousDeux, Army Stories, Think, Poisson Fécond, VaBene, Moods, etc.) qui sont ensuite distribuées sur plus de 60 plateformes de distribution (TVPlayer, Amazon, Orange, Movistar, Samsung, Huawei, etc.) élargissant constamment son audience et par conséquent ses revenus. En 2019, Alchimie a acquis TVPlayer, la plus grande plateforme OTT indépendante du Royaume-Uni. Avec des bureaux en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et en Australie, Alchimie emploie 125 collaborateurs et est classé 40 ^{ème} au French Web 500 (classement des 500 entreprises de la Tech française).
2.1.3	Principaux actionnaires A la date du Prospectus, Aspin Management, société détenue directement à hauteur de 70,5% par HLD Europe SCA, à hauteur de 22,1% par Nicolas d'Hueppe et Iseran Management (société holding détenue à 100% par Monsieur Nicolas d'Hueppe au sein de laquelle celui-ci exerce les fonctions de gérant) et à hauteur de 7,4% par certains cadres et dirigeants du Groupe, est l'actionnaire unique de la Société. Préalablement à l'introduction en bourse de la Société, il est envisagé de procéder à une réorganisation de la structure juridique du Groupe (la « Réorganisation »), afin de simplifier celle-ci et de recentrer l'activité du Groupe. La Réorganisation a été approuvée à l'unanimité par les associés d'Aspin Management et de la Société le 6 novembre 2020 et prévoit principalement, sous condition suspensive de la fixation définitive du prix des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris (i) l'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions de la branche complète et autonome de l'Activité Legacy Transférée au bénéfice de Cellfish SAS, dont les titres sont intégralement détenus par la Société, (ii) la fusion-absorption de la société Aspin Management par la Société, et (iii) la distribution des actions de la société Cellfish SAS aux actionnaires de la Société. Dans la mesure où le nombre d'actions émises par la Société dans le cadre des opérations de fusion-absorption (et donc le capital social de la Société) dépend du prix de l'Offre, son capital social est calculé, à titre illustratif pour les besoins du présent résumé, sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous).
2.1.4	Identité du principal dirigeant Nicolas d'Hueppe, Président Directeur Général
Point 2.2 - Informations financières clés concernant l'émetteur	
2.2.1	Informations financières historiques Les éléments financiers présentés ci-dessous sont issus des (i) comptes consolidés résumés d'Aspin Management pour les périodes intermédiaires de six mois closes le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019, préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB, tel qu'adopté par l'Union européenne, (ii) comptes consolidés d'Aspin Management pour les exercices de douze mois clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre

2018, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et (iii) informations financières consolidées pro forma non auditées de la Société pour la période intermédiaire de six mois close le 30 juin 2020 et les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018. Les lecteurs sont invités à lire les indicateurs ci-dessous en relation avec les états financiers du Groupe et les notes annexes aux états financiers présentés à la section 5 du Document d'Enregistrement.

Informations financières consolidées pro forma non auditées de la Société pour la période de douze mois close le 31 décembre 2019 (avec son comparatif au 31 décembre 2018) et pour la période de six mois close le 30 juin 2020 (avec son comparatif au 30 juin 2019)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	30 juin 2020	30 juin 2019
Chiffre d'affaires	23 641	17 880	13 668	10 138
Dont Activité Vidéo	18 391	10 038	11 625	7 498
Dont Activité Legacy Conservée*	5 250	7 842	2 044	2 640
Marge brute	13 781	9 792	7 211	6 022
Dont Activité Vidéo	9 804	4 915	5 601	4 137
Dont Activité Legacy Conservée	3 977	4 877	1 610	1 885
Résultat opérationnel	(5 545)	(6 368)	(4 663)	(3 602)
Dont Activité Vidéo	(7 610)	(8 935)	(5 977)	(4 308)
Dont Activité Legacy Conservée	2 065	2 567	1 314	706

* L'« Activité Legacy Conservée » correspond à l'activité monétisation d'audiences pour les médias (jeux concours principalement) et de vente de tickets de matchs de football par l'intermédiaire de numéros audio téléphoniques surtaxés, exploitée par Alchimie GmbH (anciennement dénommée Cellfish GmbH).

Informations financières consolidées d'Aspin Management pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Total	Dont Activité Legacy Conservée et Activité Vidéo	Dont Activité Legacy Transférée*	Total	Dont Activité Legacy Conservée et Activité Vidéo	Dont Activité Legacy Transférée
Chiffre d'affaires	34 385	23 641	10 744	38 730	17 880	20 850
Marge brute	21 098	13 781	7 317	23 687	9 792	13 895
Résultat opérationnel	(850)	(5 545)	4 695	(1 428)	(6 368)	4 940
Résultat net consolidé	(890)			(1 277)		

* L'« Activité Legacy Transférée » correspond aux services de personnalisation du mobile des marques KKO et Snack Games exploitées en France et au Royaume-Uni par la Société.

Informations financières consolidées d'Aspin Management pour les semestres clos le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019

(en milliers d'euros)	30 juin 2020			30 juin 2019		
	Total	Dont Activité Legacy Conservée et Activité Vidéo	Dont Activité Legacy Transférée	Total	Dont Activité Legacy Conservée et Activité Vidéo	Dont Activité Legacy Transférée
Chiffre d'affaires	16 900	13 668	3 232	16 331	10 138	6 193
Marge brute	9 458	7 211	2 247	10 236	6 022	4 214
Résultat opérationnel	(2 625)	(4 663)	2 037	(1 162)	(3 602)	2 441
Résultat net consolidé	(3 224)			(1 263)		

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	30 juin 2020	30 juin 2019
Actifs non courants	9 723	8 997	9 294	9 723
Actifs courants	13 576	14 763	13 512	13 576
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	4 194	3 978	4 125	4 194
Total des capitaux propres consolidés*	5 938	3 838	2 790	5 938
Passifs non courants*	4 700	7 177	8 163	4 700
Passifs courants	12 661	12 745	11 853	12 661

* Suite à la réalisation de la Réorganisation, le compte courant d'associé au nom d'HLD Europe SCA d'un montant de 8,0 millions d'euros sera classé en dette financière brute dans les états financiers de la Société, tel que décrit à la section 5.8.3.ci-après.

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	30 juin 2020	30 juin 2019
Flux net généré par (affecté à) l'activité	117	2 115	(1 199)	696
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(1 179)	(1 852)	(750)	(533)
Flux net provenant du (affecté au) financement	1 277	(1 111)	1 912	(466)
Variation de trésorerie	216	(848)	(69)	(303)

Perspectives et objectifs financiers

Au cours des prochaines années, le Groupe entend mettre en œuvre la stratégie de croissance décrite à la section 2.2.3.12 du Document d'Enregistrement reposant sur (i) sa plateforme technologique offrant un important levier opérationnel en permettant une forte croissance du nombre de chaînes SVOD et d'abonnés tout en maîtrisant les coûts, (ii) son développement dynamique à l'international et (iii) sa politique de croissance externe opportuniste.

Dans ce contexte, le Groupe prévoit de réaliser un chiffre d'affaires pro forma d'environ 27 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, avec 330.000 abonnés et 70 chaînes SVOD au 31 décembre 2020.

Objectifs de chiffre d'affaires

	<p>Hors acquisitions majeures et à taux de change constant, le Groupe a pour objectif d'atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> un chiffre d'affaires d'environ 58 millions d'euros à horizon 2022, avec 1,2 million d'abonnés et 210 chaînes SVOD (<i>Subscription Video On Demand</i> ou vidéo à la demande par abonnement (« SVOD »)) au 31 décembre 2022 ; et un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros à horizon 2024, avec une base d'abonnés supérieure à 3 millions d'abonnés et un nombre de chaînes SVOD supérieur à 600 au 31 décembre 2024. <p>La croissance du chiffre d'affaires repose sur la croissance cumulée (i) du catalogue de contenus dépassant les 100 000 heures en 2022 et les 160 000 heures fin 2024, le Groupe ayant pour objectif d'accroître son catalogue de plus de 2000 heures par mois (ii) du nombre de chaînes SVOD coéditées avec des talents et des groupes médias, en particulier à l'international, atteignant 210 chaînes en 2022 et plus de 600 chaînes à horizon 2024, le Groupe anticipant une accélération des ouvertures de chaînes passant d'une à trois chaînes par semaine (iii) du nombre d'abonnés porté par le poids croissant de l'offre <i>stand alone</i>, la base d'abonnés du Groupe progressant de 300 000 abonnés à la date du Document d'Enregistrement à 1,2 million fin 2022, et à plus de 3 millions d'abonnés fin 2024, le Groupe retenant une moyenne de 5.000 abonnés par chaîne SVOD (iv) de nouveaux partenariats de distribution, et (v) des acquisitions ciblées telles que décrites à la section 2.2.3.12 du Document d'Enregistrement.</p> <p>Les objectifs de chiffre d'affaires ne tiennent pas compte d'une croissance de l'ARPU12 (tel que ce terme est défini à la section 5.4.3 du Document d'Enregistrement). Cet indicateur, qui devrait s'établir à environ 24€ en 2020, devrait ensuite progressivement se réduire pour atteindre une fourchette de 20€ à 21€ au 31 décembre 2022, puis se maintenir à un niveau comparable au 31 décembre 2024.</p> <p>Objectifs de résultat opérationnel</p> <p>Le Groupe a également pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'atteinte du seuil de rentabilité (résultat opérationnel positif) dès le quatrième trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; un taux de marge opérationnelle supérieur à 20% à long terme. <p>Cette amélioration de la rentabilité s'appuie principalement sur (i) l'atteinte d'une taille critique grâce au développement des chaînes SVOD coéditées avec des talents et groupes de médias et promues par eux-mêmes ; (ii) un poids croissant de l'offre <i>stand alone</i> par rapport à l'offre packagée ; (iii) une gestion rigoureuse de la répartition des charges entre les différents partenaires, en premier lieu avec les talents et groupes de médias ; (iv) une baisse du poids relatif des coûts de marketing en pourcentage du chiffre d'affaires ; (v) des évolutions de marché en ligne avec les tendances présentées dans la section 2.2.2 du Document d'Enregistrement ; (vi) la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, telle que décrite dans la section 2.2.3.12 du Document d'Enregistrement ; (vii) l'absence de modifications significatives des conditions économiques et financières négociées avec les plateformes de distribution par rapport à celles en vigueur au 31 décembre 2019 ; et (viii) l'absence de changement significatif de l'environnement réglementaire (y compris les interprétations qui pourraient être retenues par certains régulateurs nationaux) et fiscal existant à la date du Document d'Enregistrement.</p>																																				
2.2.2	<p>Informations pro forma</p> <p>Les informations financières pro forma visent à représenter l'incidence pro forma de l'apport partiel d'actif de l'Activité Legacy Transférée (activité historique) à la filiale Cellfish SAS et la distribution des titres de cette filiale aux actionnaires de la Société comme si ces opérations avaient été réalisées le 1^{er} janvier 2018 pour les comptes de résultat consolidés et le 30 juin 2020 pour l'état de la situation financière consolidée.</p>																																				
2.2.3	<p>Réserves sur les informations financières historiques</p> <p>Sans objet.</p>																																				
Point 2.3 - Risques spécifiques à l'émetteur																																					
2.3.1	<p>Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :</p> <table border="1" data-bbox="172 1267 1560 2000"> <thead> <tr> <th data-bbox="172 1267 1198 1339">Intitulé du risque</th> <th data-bbox="1198 1267 1331 1339">Probabilité d'occurrence</th> <th data-bbox="1331 1267 1426 1339">Ampleur du risque</th> <th data-bbox="1426 1267 1560 1339">Importance du risque</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="172 1339 1198 1440"><i>Risques liés à l'évolution rapide des attentes et du comportement des consommateurs</i> Le succès de la stratégie du Groupe dépend notamment de sa capacité à identifier les tendances et à proposer des contenus attractifs ainsi que de la volonté des clients actuels et potentiels à consommer des contenus thématiques.</td> <td data-bbox="1198 1339 1331 1440">Moyen</td> <td data-bbox="1331 1339 1426 1440">Elevé</td> <td data-bbox="1426 1339 1560 1440">Elevé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1440 1198 1512"><i>Risques liés au déploiement du Groupe à l'international</i> L'activité internationale et l'expansion de la part de marché du Groupe nécessitent des ressources et une attention importante et l'exposent à des complexités augmentant les risques associés à son activité.</td> <td data-bbox="1198 1440 1331 1512">Moyen</td> <td data-bbox="1331 1440 1426 1512">Moyen</td> <td data-bbox="1426 1440 1560 1512">Elevé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1512 1198 1612"><i>Risques liés au développement des chaînes SVOD des talents et/ou groupes de médias</i> La capacité à détecter des talents et/ou groupes de médias capables d'attirer et fidéliser un nombre important d'abonnés est décisive pour le succès du Groupe, dans un environnement marqué par la mobilité et la concurrence.</td> <td data-bbox="1198 1512 1331 1612">Moyen</td> <td data-bbox="1331 1512 1426 1612">Moyen</td> <td data-bbox="1426 1512 1560 1612">Elevé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1612 1198 1684"><i>Risques liés à la croissance du nombre de chaînes SVOD</i> Toute défaillance à prévoir avec précision les besoins de chaque chaîne du Groupe, peut entraîner une allocation inefficace ou sous-optimale des ressources du Groupe.</td> <td data-bbox="1198 1612 1331 1684">Faible</td> <td data-bbox="1331 1612 1426 1684">Faible</td> <td data-bbox="1426 1612 1560 1684">Elevé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1684 1198 1785"><i>Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certaines plateformes de distribution</i> Le Groupe ne peut exclure la perte d'une ou plusieurs plateformes de distribution, une réduction significative du volume des prestations fournies, un changement substantiel des conditions régissant leurs relations commerciales ou encore la défaillance d'une d'entre elles.</td> <td data-bbox="1198 1684 1331 1785">Moyen</td> <td data-bbox="1331 1684 1426 1785">Elevé</td> <td data-bbox="1426 1684 1560 1785">Elevé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1785 1198 1859"><i>Risques liés à l'évolution de la structure tarifaire des plateformes de distribution</i> Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de conclure d'accords avec les plateformes de distribution à des conditions acceptables.</td> <td data-bbox="1198 1785 1331 1859">Faible</td> <td data-bbox="1331 1785 1426 1859">Faible</td> <td data-bbox="1426 1785 1560 1859">Elevé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1859 1198 1930"><i>Risques de liquidité</i> En l'absence d'augmentation de capital, le Groupe devrait faire face à un risque de liquidité dans les douze prochains mois.</td> <td data-bbox="1198 1859 1331 1930">Moyen</td> <td data-bbox="1331 1859 1426 1930">Elevé</td> <td data-bbox="1426 1859 1560 1930">Elevé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="172 1930 1198 2000"><i>Risques liés à la réglementation applicable à Internet et aux réseaux mobiles</i> Les activités du Groupe sont soumises, en France et à l'étranger, à des réglementations complexes et variées en constante évolution.</td> <td data-bbox="1198 1930 1331 2000">Moyen</td> <td data-bbox="1331 1930 1426 2000">Moyen</td> <td data-bbox="1426 1930 1560 2000">Moyen</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque	<i>Risques liés à l'évolution rapide des attentes et du comportement des consommateurs</i> Le succès de la stratégie du Groupe dépend notamment de sa capacité à identifier les tendances et à proposer des contenus attractifs ainsi que de la volonté des clients actuels et potentiels à consommer des contenus thématiques.	Moyen	Elevé	Elevé	<i>Risques liés au déploiement du Groupe à l'international</i> L'activité internationale et l'expansion de la part de marché du Groupe nécessitent des ressources et une attention importante et l'exposent à des complexités augmentant les risques associés à son activité.	Moyen	Moyen	Elevé	<i>Risques liés au développement des chaînes SVOD des talents et/ou groupes de médias</i> La capacité à détecter des talents et/ou groupes de médias capables d'attirer et fidéliser un nombre important d'abonnés est décisive pour le succès du Groupe, dans un environnement marqué par la mobilité et la concurrence.	Moyen	Moyen	Elevé	<i>Risques liés à la croissance du nombre de chaînes SVOD</i> Toute défaillance à prévoir avec précision les besoins de chaque chaîne du Groupe, peut entraîner une allocation inefficace ou sous-optimale des ressources du Groupe.	Faible	Faible	Elevé	<i>Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certaines plateformes de distribution</i> Le Groupe ne peut exclure la perte d'une ou plusieurs plateformes de distribution, une réduction significative du volume des prestations fournies, un changement substantiel des conditions régissant leurs relations commerciales ou encore la défaillance d'une d'entre elles.	Moyen	Elevé	Elevé	<i>Risques liés à l'évolution de la structure tarifaire des plateformes de distribution</i> Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de conclure d'accords avec les plateformes de distribution à des conditions acceptables.	Faible	Faible	Elevé	<i>Risques de liquidité</i> En l'absence d'augmentation de capital, le Groupe devrait faire face à un risque de liquidité dans les douze prochains mois.	Moyen	Elevé	Elevé	<i>Risques liés à la réglementation applicable à Internet et aux réseaux mobiles</i> Les activités du Groupe sont soumises, en France et à l'étranger, à des réglementations complexes et variées en constante évolution.	Moyen	Moyen	Moyen
Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque																																		
<i>Risques liés à l'évolution rapide des attentes et du comportement des consommateurs</i> Le succès de la stratégie du Groupe dépend notamment de sa capacité à identifier les tendances et à proposer des contenus attractifs ainsi que de la volonté des clients actuels et potentiels à consommer des contenus thématiques.	Moyen	Elevé	Elevé																																		
<i>Risques liés au déploiement du Groupe à l'international</i> L'activité internationale et l'expansion de la part de marché du Groupe nécessitent des ressources et une attention importante et l'exposent à des complexités augmentant les risques associés à son activité.	Moyen	Moyen	Elevé																																		
<i>Risques liés au développement des chaînes SVOD des talents et/ou groupes de médias</i> La capacité à détecter des talents et/ou groupes de médias capables d'attirer et fidéliser un nombre important d'abonnés est décisive pour le succès du Groupe, dans un environnement marqué par la mobilité et la concurrence.	Moyen	Moyen	Elevé																																		
<i>Risques liés à la croissance du nombre de chaînes SVOD</i> Toute défaillance à prévoir avec précision les besoins de chaque chaîne du Groupe, peut entraîner une allocation inefficace ou sous-optimale des ressources du Groupe.	Faible	Faible	Elevé																																		
<i>Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certaines plateformes de distribution</i> Le Groupe ne peut exclure la perte d'une ou plusieurs plateformes de distribution, une réduction significative du volume des prestations fournies, un changement substantiel des conditions régissant leurs relations commerciales ou encore la défaillance d'une d'entre elles.	Moyen	Elevé	Elevé																																		
<i>Risques liés à l'évolution de la structure tarifaire des plateformes de distribution</i> Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de conclure d'accords avec les plateformes de distribution à des conditions acceptables.	Faible	Faible	Elevé																																		
<i>Risques de liquidité</i> En l'absence d'augmentation de capital, le Groupe devrait faire face à un risque de liquidité dans les douze prochains mois.	Moyen	Elevé	Elevé																																		
<i>Risques liés à la réglementation applicable à Internet et aux réseaux mobiles</i> Les activités du Groupe sont soumises, en France et à l'étranger, à des réglementations complexes et variées en constante évolution.	Moyen	Moyen	Moyen																																		

Section 3 - Informations clés sur les valeurs mobilières

Point 3.1 - Principales caractéristiques des valeurs mobilières

3.1.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris (« Euronext Growth ») est demandée sont : <ul style="list-style-type: none">- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société après réalisation des opérations de Réorganisation, soit, à titre indicatif, 3 290 277 actions ordinaires (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ; et- un nombre de 1 097 092 actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 20,0 millions d'euros, prime d'émission incluse, sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous) égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles »), pouvant être augmenté d'un nombre maximum de 82 282 actions nouvelles supplémentaires (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 1,5 million d'euros, prime d'émission incluse, sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension Primaire (tel que ce terme est défini ci-dessous) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »). Les actions ordinaires faisant l'objet de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous) correspondent à un nombre de 1 097 092 Actions Nouvelles et à un nombre maximum de 82 282 Actions Nouvelles Supplémentaires auquel pourrait s'ajouter un nombre maximum de 82 281 Actions Existantes cédées (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 1,5 million d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) par HLD Europe SCA (l'« Actionnaire Cédant ») en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension Secondaire (tel que ce terme est défini ci-dessous) (les « Actions Cédées Complémentaires »). En outre, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-dessous), l'Actionnaire Cédant cèdera un nombre maximum de 189 248 Actions Existantes (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 3,4 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Cédées Supplémentaires ») (les Actions Cédées Complémentaires et les Actions Cédées Supplémentaires sont désignées ensemble les « Actions Cédées »). Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Supplémentaires et les Actions Cédées sont définies ensemble comme les « Actions Offertes ». Assimilation aux Actions Existantes : les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes. Date de jouissance : les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.
3.1.2	Devise d'émission / Dénomination <ul style="list-style-type: none">- Devise : Euro- Libellé pour les actions : Alchimie- Mnémonique : ALCHI
3.1.3	Nombre d'actions émises Un maximum de 1 097 092 Actions Nouvelles, pouvant être augmenté d'un nombre maximum de 82 282 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension Primaire. Une fois émises, les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires seront intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie que les Actions Existantes.
3.1.4	Droits attachés aux actions Notamment (i) droit à dividendes et un droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales des actionnaires (iii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire, (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
3.1.5	Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité A la date d'approbation du Prospectus, le capital de la Société s'élève à 3 500 000 euros et est divisé en 3 500 000 actions, de 1 euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées et de même catégorie.
3.1.6	Politique en matière de dividendes Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court ou moyen terme compte tenu du stade de développement de la Société afin de mobiliser les ressources disponibles au financement de son plan de développement.
Point 3.2 - Lieu de négociation des valeurs mobilières	
3.2.1	Demande d'admission à la négociation L'admission des Actions Existantes, des Actions Nouvelles et, le cas échéant des Actions Nouvelles Supplémentaires est demandée sur Euronext Growth Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation n'a été formulée par la Société.
Point 3.3 - Garantie	
3.3.1	Sans objet.
Point 3.4 - Principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières	
3.4.1	Principaux risques propres aux valeurs mobilières Les principaux risques liés à l'Offre et aux actions de la Société sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">- le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante notamment au regard de l'évolution défavorable de la situation sanitaire concernant l'épidémie de coronavirus ;- les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;

	<ul style="list-style-type: none"> - l'Offre ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie et la non-signature ou la résiliation du Contrat de Placement jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre entraînerait une annulation rétroactive de l'opération d'introduction en bourse de la Société, de l'Offre, de l'augmentation de capital y afférente, ainsi que de toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations ; - HLD Europe SCA détiendra un pourcentage important du capital et des droits de vote de la Société après l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth et sera en mesure d'influencer significativement l'activité et la stratégie du Groupe ; - la cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue de la période de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ; et - l'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner la réduction de l'augmentation de capital, voire l'annulation de l'Offre dans l'hypothèse où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu pour l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre.
--	--

Section 4 - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières

Point 4.1 - Conditions et calendrier de l'offre

4.1.1	<p>Modalités et conditions de l'Offre</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO ») ; - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon). <p>Clause d'Extension Primaire : la Société pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (tel que ce terme est défini ci-dessous), augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles d'un maximum de 82 282 Actions Nouvelles Supplémentaires (la « Clause d'Extension Primaire »).</p> <p>Clause d'Extension Secondaire : l'Actionnaire Cédant pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés décider de céder un nombre maximum de 82 281 Actions Cédées Complémentaires (la « Clause d'Extension Secondaire », ensemble avec la Clause d'Extension Primaire, la « Clause d'Extension »). La Clause d'Extension représentera au plus 15% du nombre d'Actions Nouvelles, étant précisé que la Clause d'Extension Secondaire ne sera exercée qu'en cas d'exercice intégral préalable de la Clause d'Extension Primaire et que les règles d'allocation entre OPO et Placement Global des actions ordinaires émises ou cédées dans ce cadre seront identiques à celles de l'Offre.</p> <p>Option de Surallocation : l'Actionnaire Cédant consentira à Gilbert Dupont, au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Cédées Complémentaires, d'Actions Nouvelles et d'Actions Nouvelles Supplémentaires, soit un maximum de 189 248 Actions Cédées Supplémentaires (l'« Option de Surallocation »).</p> <p>Fourchette indicative de prix et méthodes de fixation du Prix de l'Offre : le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette arrêtée par le conseil d'administration de la Société le 6 novembre 2020 comprise entre 15,50 et 20,96 euros par action. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.</p> <p>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre : le Prix de l'Offre sera fixé par le conseil d'administration le 24 novembre 2020 selon le calendrier indicatif et résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « <i>construction du livre d'ordres</i> » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>Calendrier indicatif de l'opération</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">9 novembre 2020</td> <td>Approbation du Prospectus par l'AMF</td> </tr> <tr> <td>10 novembre 2020</td> <td>Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global</td> </tr> <tr> <td>23 novembre 2020</td> <td>Clôture de l'OPO à 17 heures (souscriptions aux guichets) et à 20 heures (souscriptions par Internet)</td> </tr> <tr> <td>24 novembre 2020</td> <td>Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) / Fixation du Prix de l'Offre</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Réalisation de la Réorganisation</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Signature du Contrat de Placement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre</td> </tr> <tr> <td>26 novembre 2020</td> <td>Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</td> </tr> <tr> <td>27 novembre 2020</td> <td>Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « Alchimie » / Début de la période de stabilisation éventuelle</td> </tr> <tr> <td>24 décembre 2020</td> <td>Date limite d'exercice de l'option de surallocation / de la fin de la période de stabilisation éventuelle</td> </tr> </table> <p>Engagements de souscription reçus : La société d'investissement HO Industries SAS détenue majoritairement et présidée par Jean-Philippe Hecketsweiler, administrateur de la Société, s'est engagée à émettre un ordre d'un montant de 500 000 euros sur la base de la fourchette de Prix de l'Offre. Cet ordre a vocation à être servi intégralement, sous réserve des règles usuelles d'allocations. Financière Arbevel s'est engagé à émettre un ordre d'un montant de 3 millions d'euros pour autant que le Prix de l'Offre, tel qu'il sera déterminé par le conseil d'administration de la Société le 24 novembre 2020, soit compris entre 15,50 et 16,80 euros. En cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de cette limite, Financière Arbevel se réserve la possibilité de modifier son ordre voire de ne pas placer d'ordre. Cet ordre a vocation à être servi intégralement, sous réserve des règles usuelles d'allocations.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de</p>	9 novembre 2020	Approbation du Prospectus par l'AMF	10 novembre 2020	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus		Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global	23 novembre 2020	Clôture de l'OPO à 17 heures (souscriptions aux guichets) et à 20 heures (souscriptions par Internet)	24 novembre 2020	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) / Fixation du Prix de l'Offre		Réalisation de la Réorganisation		Signature du Contrat de Placement		Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre	26 novembre 2020	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global	27 novembre 2020	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « Alchimie » / Début de la période de stabilisation éventuelle	24 décembre 2020	Date limite d'exercice de l'option de surallocation / de la fin de la période de stabilisation éventuelle
9 novembre 2020	Approbation du Prospectus par l'AMF																						
10 novembre 2020	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus																						
	Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global																						
23 novembre 2020	Clôture de l'OPO à 17 heures (souscriptions aux guichets) et à 20 heures (souscriptions par Internet)																						
24 novembre 2020	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) / Fixation du Prix de l'Offre																						
	Réalisation de la Réorganisation																						
	Signature du Contrat de Placement																						
	Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre																						
26 novembre 2020	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global																						
27 novembre 2020	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « Alchimie » / Début de la période de stabilisation éventuelle																						
24 décembre 2020	Date limite d'exercice de l'option de surallocation / de la fin de la période de stabilisation éventuelle																						

certaines exceptions.

Engagement de conservation :

HLD Europe SCA, actionnaire de la Société à hauteur de 70,6% du capital et des droits de vote (postérieurement à la réalisation de la Réorganisation), consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Iseran Management (société holding détenue à 100% par Monsieur Nicolas d'Hueppe au sein de laquelle celui-ci exerce les fonctions de gérant), actionnaire de la Société à hauteur de 4,2% du capital et des droits de vote (postérieurement à la réalisation de la Réorganisation), consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les cadres et dirigeants (managers et membres du Conseil d'administration de la Société, dont Cédric Ponsot et Nicolas d'Hueppe), représentant ensemble 25,1% du capital et des droits de vote de la Société (postérieurement à la réalisation de la Réorganisation), consentiront aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Garantie : l'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie.

Actionnariat après l'Offre

A l'issue de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit (sur la base du point médian de la fourchette de prix) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
HLD Europe SCA	2 324 465	52,98%
Iseran Management	138 411	3,15%
Nicolas d'Hueppe	589 031	13,43%
<i>Total concert</i>	3 051 907	69,56%
Cadres et dirigeants	265 797	6,06%
Public	1 069 665	24,38%
Total	4 387 369	100,00%

4.1.2 Estimation des dépenses totales liées à l'émission

Sur la base d'un prix d'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,8 million d'euros (en cas d'exercice de la Clause d'Extension Primaire).

4.1.3 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus et du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant l'Offre	1,00%
Après l'Offre à 100% (hors exercice de la Clause d'Extension Primaire)	0,72%
Après l'Offre à 100% (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension Primaire)	0,70%
Après l'Offre à 75%	0,86%

4.1.4 Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur

Sans objet.

Point 4.2 - Raison d'établissement de ce prospectus

4.2.1 Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci

La présente augmentation de capital a pour objectif de doter la Société des moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de sa stratégie de croissance qui repose notamment sur (i) une plateforme technologique offrant d'importants leviers opérationnels, notamment l'industrialisation du lancement des chaînes SVOD permettant une forte croissance des abonnés tout en maîtrisant les coûts, (ii) un développement dynamique à l'international et (iii) une politique de croissance externe opportuniste.

La Société a pour ambition d'évoluer rapidement du lancement d'une nouvelle chaîne par semaine au 4^{ème} trimestre 2020 à plus de trois nouvelles chaînes par semaine pour atteindre 210 chaînes fin 2022 et plus de 600 au total en 2024 dans les quatre zones linguistiques où la Société est ou entend s'implanter. Pour soutenir cette ambition, la Société doit donc notamment renforcer les équipes d'Alchimie Channels afin de conclure de nouveaux partenariats, de les développer en France et à l'étranger et de démultiplier ainsi les opportunités de croissance.

La Société entend également poursuivre sa stratégie opportuniste de développement par croissance externe, à condition que les acquisitions réalisées lui permettent de générer des synergies. Les principaux critères retenus par la Société pour évaluer la pertinence des cibles identifiées seront l'acquisition d'une base d'abonnés, l'implantation physique dans un nouveau pays ouvrant de nouveaux partenariats, l'existence d'un catalogue de droits sans coûts majeurs, d'accords de distribution avec des acteurs majeurs, du trafic mobile ou Internet pouvant être monétisé avec de la vidéo et des synergies techniques permettant de renforcer la plateforme ou d'en réduire les coûts d'exploitation.

Il est toutefois précisé qu'à ce jour, la Société n'est pas partie à un accord visant à acquérir des titres d'une cible identifiée dans le cadre d'un projet de croissance externe.

Le produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension Primaire) s'élève à environ 18,2 millions d'euros en milieu de fourchette dont :

- (i) environ 75% des fonds seront dédiés au développement organique de la Société, essentiellement par le biais de recrutements lui permettant d'accélérer le rythme de développement des chaînes SVOD en France et à l'international, en se concentrant en priorité sur les zones linguistiques anglophones, francophones, hispanophones et germanophones, et
- (ii) environ 25% des fonds seront consacrés à la poursuite des opérations de croissance externe.

La levée de fonds complémentaire en cas d'exercice de la Clause d'Extension Primaire sera également consacrée à la poursuite des

	<p>opérations de croissance externe.</p> <p>Dans le cadre de ses objectifs 2022-2024, la Société vise l'atteinte du seuil de rentabilité (résultat opérationnel positif) dès le quatrième trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p> <p>Les fonds levés par la Société n'ont pas pour objet de financer le remboursement par anticipation de ses emprunts d'origine moyen-terme mais à financer des coûts de développement supplémentaires (croissance organique ou externe).</p> <p>L'Offre pourrait également donner une liquidité à l'Actionnaire Cédant en cas d'exercice partiel ou total de la Clause d'Extension Secondaire et/ou de l'Option de Surallocation. Il est rappelé que dans ce cas, seul l'Actionnaire Cédant percevra le produit de l'offre des Actions Cédées.</p> <p>En cas de limitation de l'Offre à 75 % du montant envisagé et sur la base d'un prix d'Offre égal au bas de la fourchette de prix indicative, le produit net de l'émission des Actions Nouvelles s'établira à 11,2 millions d'euros. Dans cette hypothèse, sans remettre en cause ses objectifs 2022-2024, la Société sera amenée à adapter sa stratégie en réduisant d'autant les sommes affectées à ses opérations de croissance externe.</p>
4.2.2	<p>Convention de prise ferme avec engagement ferme</p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement conclu entre Gilbert Dupont, Portzamparc (les « Chefs de File et Teneurs de Livre Associés »), l'Actionnaire Cédant et la Société (le « Contrat de Placement ») dont la signature devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 24 novembre 2020). Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement serait signé puis résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Le Contrat de Placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p>
4.2.3	<p>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'Offre</p> <p>Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>En particulier, Aspin Management en qualité d'emprunteur, a conclu, le 30 juin 2016, une convention de prêt, amendée en date du 24 mai 2019, avec Société Générale en qualité d'arrangeur, d'agent, d'agent des sûretés et de prêteur, Banque Palatine en qualité de prêteur et Bred Banque Populaire en qualité de prêteur. Gilbert Dupont, Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé dans le cadre de l'Offre, est une filiale du Crédit du Nord, elle-même filiale de la Société Générale.</p>
Point 4.3 - Qui est l'offreur de valeurs mobilières (si différent de l'émetteur) ?	
4.3.1	<p>Les actions offertes dans le cadre de la Clause d'Extension Secondaire et de l'Option de Surallocation proviendront exclusivement de la cession d'Actions Existantes par HLD Europe SCA - 9b boulevard Prince Henri, 1724, Luxembourg.</p>